

La gamme Kronoply OSB 3 & 4 destinée aux contreventements en construction bois s'agrandie et bénéficie de la certification PEFC :

Qualité	Epaisseur	Format	Px /palette	Poids
Kronoply OSB 3	9 mm	2800 x 1196	100 px	2.0 T
	12mm	2800 x 1196	78 px	1.9 T
	12 mm	3000 x 1250	78 px	2.2 T
Kronoply OSB 3 Anti termite	12 mm	2800 x 1196	78 px	1.9 T
<i>Se reporter à la gamme anti termite certifiée CTB B+</i>				
Kronoply OSB 4	12mm	2800 x1196	78 px	2.0 T

Règles de Dimensionnement

Nous sommes actuellement en période de coexistence de modes de calcul de voiles travaillants CB 71 et Eurocode 5. Pour ce dernier mode de calcul, une fiche technique spécifique peut vous être envoyée sur demande.

- Règles CB 71 accompagnée de la norme NF P21 -102 où est décrit la méthode de test et les valeurs de cisaillement des organes de fixations. Ci après les tableaux des valeurs

Efforts de cisaillement des organes de fixation

Unité : daN		Pointes lisses				Pointes annelées 2,1 x 45	Agrafes	
Diamètres et longueurs en mm		2,1 x 45	2,5 x 55	2,7 x 55	3,1 x 75		40 mm	50 mm
Epaisseur OSB en mm	8 – 9 – 10	22	24	24	36	28	30	32
	12	-	-	32	-	27	-	-

Nota : Valeur de la force admissible au cisaillement des fixations de voile travaillant sur ossature en bois résineux.

Les valeurs indiquées sur fond de couleur, sont issues d'essais effectués au CTBA, les autres sont les valeurs de la norme NF P 21-102.

Charges admissibles par panneau simple ou double

La charge admissible d'un élément de mur est fonction de la largeur et de l'épaisseur des panneaux ainsi que du type de fixation utilisé.

Méthode de calcul simplifiée dans laquelle :

H = force admissible horizontale en tête en daN.

b = largeur de l'élément de structure de mur en mètres.

d = distance entre assembleurs périphériques du voile en mètres.

Fp = force admissible d'un assembleur en daN

$$\text{Elément 1,20 m} \quad H = \frac{F_p \times b}{d} \quad \text{Pour } b \leq 1,20 \quad H'' = H \times \left[\frac{b}{1,2} \right]^2 \quad \text{Pour } b \geq 1,20 \quad H'' = H \times \frac{b}{1,2}$$

Charges admissibles en daN en tête de mur (en une seule pièce) épaisseur 8 – 9 ou 10 mm.

Largeur de l'élément	Pointes lisses				Pointes annelées 2,1 x 45	Agrafes	
	2,1 x 45	2,5 x 55	2,7 x 55	3,1 x 75		40 mm	50 mm
600	44	48	48	72	56	60	64
900	99	108	108	162	126	135	144
1200	176	192	192	288	224	240	256
2400	352	384	384	576	448	480	512

Selon la norme NF P 21-102 pour une distance entre assembleurs périphériques du voile de 150 mm et une déformation horizontale conventionnelle maximale admissible en tête de 5 mm.

Règles de mise en oeuvre

En règle générale, le **KRONOPLY** est placé en contreventement extérieur, c'est à dire coté extérieur de l'ossature et protégé par un pare pluie, une lame d'air et une vêtue extérieure.

Avertissement :

Les renseignements contenus dans la présente fiche technique, sont donnés en toute bonne foi dans l'état actuel de nos connaissances. Ils n'engagent en rien la responsabilité de la société Kronofrance qui se réserve le droit de les modifier sans préavis en fonction de l'évolution des matériaux, des méthodes de calcul ou de mise en oeuvre et de la réglementation.

Il peut être également utilisé en contreventement intérieur, c'est à dire du coté intérieur de l'ossature, mais dans ce cas il devra être protégé contre l'action éventuelle du feu pendant la durée de stabilité requise.

Calepinage

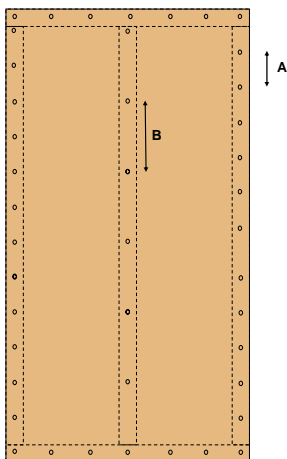
L'espacement maximum entre les axes de chaque montant est de 600 mm (DTU 31.2) .Un jeu **de 4 mm** entre chaque panneau doit être ménagé pour permettre d'absorber les variations dimensionnelles du Kronoply 3. Tous les panneaux doivent impérativement être « couturés » sur l'ossature primaire.

Fixation du Kronoply 3

Le **KRONOPLY** est cloué ou agrafé sur l'ossature. Pour la fixation par clouage, il est conseillé d'utiliser des pointes galvanisées, de préférence crantées ou torsadées.

Le DTU 31-2 et la norme NF P21-102, indiquent que les fixations doivent être implantées avec un espacement maximum de 150 mm en périphérie du panneau (rep A) et 300 mm sur les montants intermédiaires (rep B)

La densité de clouage peut être augmentée en cas de besoin de résistance supplémentaire, avec un intervalle minimum de 50 mm. La longueur des pointes doit être prévue pour ménager une pénétration minimum de 35 mm dans le support.



Ancrage des diaphragmes

Le diaphragme est la partie de murs contreventant qui peut être composée de 1 ou plusieurs panneaux Kronoply OSB 3.

En règle générale, les ancrages sont fixés aux montants d'ossature à chaque extrémité du diaphragme par une platine métallique et non sur les lisses basses (sauf justification). L'idéal est de fixer le bas du montant avec la lisse basse du mur par une équerre métallique. La fixation se fera soit par un tire-fond diamètre 8mm dans chacun des montants et à au moins 100mm de leur extrémité. Pour les murs à l'étage, il faut s'assurer de la bonne transmission des efforts sur les murs en Rez de chaussée. Il conviendra de compléter l'ancrage par des fixations intermédiaires au maximum tous les 1m.

Pare pluie

La pose d'un pare pluie est conseillée pour assurer la protection du panneau en cas de ruissellement d'eau, elle est rendue obligatoire dans le cas de revêtements extérieurs réalisés sans lame d'air ou susceptibles d'apporter une humidification. Sa pose se fait en atelier ou sur chantier à l'avancement en lés horizontaux et de manière à ménager un recouvrement minimum de 5 cm au joint entre chaque lé et 10 cm aux raccords verticaux

Vêtue extérieure

Le voile travaillant doit être protégé des intempéries par une vêtue extérieure qui peut être :

Bardage en bois massif, sapin traité, lamellé collé, pin, mélèze ou red cedar conforme au DTU 41.2

Bardage en bois composite : Canoxel, Hardi Plank, Werzalit

Crépi RPE (Revêtement Plastique Epais) – *Isolant extérieur - le procédé STO système sous avis technique*

Un mur de doublage en brique ou en pierre de faible épaisseur ne jouant aucun rôle mécanique, mais uniquement un rôle esthétique.

Un crépi ou enduit hydraulique avec lame d'air réalisé en deux couches minimum pour obtenir un voile mince sur une armature métallique d'accrochage fixée ou directement sur un matériau fibragglo.

Autres applications non consulter



Avertissement :

Les renseignements contenus dans la présente fiche technique, sont donnés en toute bonne foi dans l'état actuel de nos connaissances. Ils n'engagent en rien la responsabilité de la société Kronofrance qui se réserve le droit de les modifier sans préavis en fonction de l'évolution des matériaux, des méthodes de calcul ou de mise en œuvre et de la réglementation.